

COMMUNE DE SCHAERBEEK
Urbanisme et Environnement
Hôtel communal
Place Colignon
1030 BRUXELLES

V/Réf : DE/176<129/AG/ÖS
N/Réf. : AVL/ah/SBK-75/s391
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : SCHAERBEEK. Carrefour de la chaussée de Haecht et de l'avenue Louis Bertrand.
Installation d'un mât pour la signalisation touristique.

En réponse à votre lettre du 21 avril sous référence, réceptionné le 3 mai 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 10 mai 2006 concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande vise l'installation d'un mât calicot pour signaler la maison Autrique située 266, chaussée de Haecht, conformément à la politique de signalisation touristique et culturelle en région bruxelloise.

La Commission souscrit à l'implantation du mât sur le carrefour de la chaussée de Haecht et de l'avenue Bertrand plutôt que devant la maison classée où il entraverait les perspectives sur le monument. En outre, le carrefour est suffisamment spacieux pour supporter la présence du mât.

Bien que celui-ci soit situé dans la perspective de plusieurs biens classés ainsi que dans un site inscrit à l'inventaire légal, et bien qu'il s'ajoute à l'aménagement récent et visuellement très présent du parvis St-Servais, la CRMS ne s'y oppose donc pas.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme M. Kreuz) / A.A.T.L. – D.U.